



## Vie privée et familiale à étudiant

Par **samad**, le **07/05/2015** à **21:02**

Bonjour tout le monde,

Je vous sollicite pour un renseignement juridique s'il vous plait.

Je suis rentré en France en tant que étudiant étranger avec un visa long séjour et après carte de séjour étudiant.

Il y a un an et quelques mois je me suis marié avec ma femme et donc après j'ai eu une carte vie privée et familiale, ma femme désire divorcer pour se remarier, j'ai trouvé qu'elle me trompe et j'ai toute les preuves depuis plus de 6 mois à propos de sa relation extra-conjugale, la vie devient dure et invivable à notre domicile depuis que j'ai découvert ce là, plus de respect, violences pour qui j'ai fait deux mains courantes, la première inclus la relation extra-conjugale, et après une plainte parce qu'elle a essayé de m'étrangler et m'a mis des coups qui ont laissés des traces, avec message et enregistrement vocal où elle avoue m'avoir violenté, j'ai eu un jour d'ITT et pas encore de condamnation.

Au jour d'aujourd'hui, je suis toujours étudiant, j'ai jamais arrêté mes études, et j'ai un contrat en alternance chez une multinationale française jusqu'à l'obtention de mon bac+5.

Ma question c'est; Est ce que je peux revenir sur le statut étudiant ? bien sure rentrer au pays (maroc) pour redemander un visa long séjour ce qui n'est pas évident...

Ou sinon est ce que vous avez une autre proposition, par exemple changement en salarié ?

Si je refuse le divorce je pourrai avoir un récépissé jusqu'au prononcé du divorce et demander directement l'APS qui favorise l'obtention du titre salarié ?

Merci d'avance pour toute aide.

Cordialement